



mission cadres hospitaliers



ensemble
modernisons l'hôpital
.....

PROPOSITIONS

HOPITECH VICHY

07 Octobre 2009

- 1er chapitre -
Pour une réelle politique
managériale au sein de chaque
établissement.


- **1-1 - Les rôles et missions :**

Proposition n°1 : définir et faire connaître la ligne managériale dans l'établissement à savoir, les rôles et positionnements de l'ensemble de l'encadrement (y compris médical) et les circuits de décision.

- 1er chapitre -
Pour une réelle politique
managériale au sein de chaque
établissement.

- **1-1 - Les rôles et missions :**

Proposition n°2 : rendre effective la participation des cadres aux décisions qui concernent leurs domaines de responsabilité.



- 1er chapitre - Pour une réelle politique managériale au sein de chaque établissement.

- **1-1 - Les rôles et missions :**

Proposition n°3 : revoir les organisations pour renforcer le rôle managérial des cadres en allégeant leurs tâches quotidiennes par une organisation des logistiques et du système d'information autour de leurs activités.

- 1er chapitre -
Pour une réelle politique
managériale au sein de chaque
établissement.

- **1-2 – Le recrutement :**

Proposition n°4 : prévoir pour la promotion interne, avant l'entrée en formation d'encadrement, une période de mise en situation organisée, accompagnée et évaluée.

- 1er chapitre -
Pour une réelle politique
managériale au sein de chaque
établissement.

- **1-3 – L'évaluation des pratiques managériales :**

Proposition n°7 : supprimer la notation et fonder l'évaluation individuelle des cadres sur la mesure de l'atteinte des objectifs fixés chaque année.

- 1er chapitre -
Pour une réelle politique
managériale au sein de chaque
établissement.

- **1-4 – Le projet managérial :**

Proposition n°9 : rendre obligatoire l'identification d'un projet managérial comme une des composantes du projet d'établissement afin de préciser les engagements de l'établissement en matière de politique de l'encadrement.

- 1er chapitre -
Pour une réelle politique
managériale au sein de chaque
établissement.

- **1-5 – La représentation institutionnelle :**

*Proposition n°10 :
créer un collège cadre au sein du Comité
Technique d'Etablissement.*

- 1er chapitre -
Pour une réelle politique
managériale au sein de chaque
établissement.

- **1-5 – La représentation institutionnelle :**

Proposition n°12 :
favoriser la création d'espaces cadres.

**- 1er chapitre -
Pour une réelle politique
managériale au sein de chaque
établissement.**

- **1-6 – L'évaluation de la politique managériale des établissements en matière de conduite d'une dynamique de l'encadrement :**

Proposition n°13 : évaluer les chefs d'établissement sur leur politique managériale.

- 1er chapitre -
Pour une réelle politique managériale
au sein de chaque établissement.

- **1-6 – L'évaluation de la politique managériale des établissements en matière de conduite d'une dynamique de l'encadrement :**

Proposition n°14 : inclure dans le référentiel de certification de la HAS un item sur l'implication des cadres dans les processus de décision.

- 2ème chapitre -
Pour une reconnaissance universitaire
de la formation des cadres et le
renforcement du lien avec le métier.

Proposition n°15 :
*donner une dimension universitaire aux
formations initiales des cadres, de santé,
sages-femmes, techniques, administratifs et
socio-éducatifs tout en garantissant leur
dimension professionnelle.*

- 2ème chapitre -
Pour une reconnaissance universitaire
de la formation des cadres et le
renforcement du lien avec le métier.

Proposition n°16 :
*encourager des parcours universitaires pour les
techniciens supérieurs hospitaliers et les
adjoints des cadres hospitaliers ayant les
responsabilités les plus lourdes.*

- 3ème chapitre -
Pour une dynamique régionale du
développement des compétences
managériales et de soutien des cadres.

**3-1 – Les Instituts Supérieurs de
Management en Santé :**

Proposition n°21 :

*créer des ISMS, au niveau régional ou
interrégional pour la formation initiale des
cadres et le développement des compétences
managériales de l'ensemble des managers
hospitaliers (cadres, médecins et directeurs).*

- 3ème chapitre -
Pour une dynamique régionale du
développement des compétences
managériales et de soutien des cadres.

**3-2 – Une animation régionale des projets
portés par les cadres :**

Proposition n°22 :

*impliquer les institutions et acteurs régionaux
concernés dans l'animation régionale des
projets développés par les cadres des
secteurs hospitalier, social et médico-social.*

- 4ème chapitre -
Pour un accompagnement national
des projets et des innovations
conduits par les cadres.

Proposition n°23 :
*obtenir le soutien de l'ANAP à des projets
de changements organisationnels conduits
par les cadres.*

- 4ème chapitre -
Pour un accompagnement national
des projets et des innovations
conduits par les cadres.

Proposition n°25 :
*mobiliser la Haute Autorité en Santé sur le
développement de la qualité du
management et le soutien des évaluations
des pratiques professionnelles en ce
domaine.*

- 4ème chapitre -
Pour un accompagnement national
des projets et des innovations
conduits par les cadres.

Proposition n°26 :

*confier à l'EHESP une mission particulière sur
l'animation du réseau des ISMS (certification
internationale, recherche, partage de
l'information et de l'expertise) et conforter
son rôle dans le développement des
compétences des dirigeants hospitaliers.*

- 5ème chapitre -
Pour valoriser les niveaux de
responsabilités des cadres par les
statuts et les rémunérations.

*Proposition n°27 : s'appuyer sur la réforme
des grilles indiciaires en cours dans les
trois fonctions publiques pour revaloriser
les statuts des cadres hospitaliers.*

*Proposition n°31 : réformer et améliorer le
régime indemnitaire des cadres (intégrer
l'atteinte des objectifs).*

- 5ème chapitre -
Pour valoriser les niveaux de
responsabilités des cadres par les
statuts et les rémunérations.

*Proposition n°32 : mener une réflexion sur
l'intéressement collectif dans les
établissements.*

*Proposition n°33 : renforcer le niveau de NBI
pour certains cadres hospitaliers.*

- 6ème chapitre -
Pour porter et piloter les
suites de la mission.

Proposition n° 35 : créer un espace internet pour les cadres hospitaliers en prolongeant le site mis en place pour la mission.

Proposition n°36 : mettre en place une démarche nationale de projet (avec un chef de projet) impliquant la DHOS et la DGAS, en lien avec les principaux acteurs institutionnels.

RAPPORT DE LA MISSION MINISTERIELLE SUR LES CADRES HOSPITALIERS

sur

www.cadres.creer-hopitaux.fr

et

www.h360.fr